

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Augmentation de capital – Nouveau dénominateur

Belgique, La Hulpe, le 10 mars 2025, 17h45 (heure belge) - Atenor (BSE : ATEB)

Notification conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (loi sur la transparence).

Après la réalisation d'une augmentation de capital intervenue ce jour, le capital d'Atenor SA est porté à 302.863.855,46 euros.

Le capital est représenté par 61.029.780 actions sans valeur nominale, chacune assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale. Ce nombre d'actions est le nombre total de titres conférant le droit de vote (uniquement des actions ordinaires) et le nombre total de droits de vote (uniquement liés à des actions ordinaires) et servira de dénominateur dans le calcul d'atteinte, de dépassement ou de manquement des seuils statutaires ou légaux.

Pour rappel, l'article 9 des statuts d'Atenor contient un seuil supplémentaire de 3% aux seuils légaux. Les personnes concernées sont invitées à procéder, le cas échéant, aux notifications requises.

Une demande d'admission de 17.290.077 nouvelles actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sera introduite dans les meilleurs délais.

Calendrier financier

Publication rapport financier annuel 2024	25 mars 2025
Assemblée Générale 2024	25 avril 2025
Déclaration intermédiaire du 1 ^{er} trimestre 2025	20 mai 2025
Résultats semestriels 2025	4 septembre 2025
Déclaration intermédiaire du 3 ^{ème} trimestre 2025	19 novembre 2025

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Stephanie Geeraerts, Corporate Communication & Investor Relations Director: investors@atenor.be

À propos d'Atenor :

Atenor est un développeur immobilier de premier plan, coté sur Euronext Bruxelles (ATEB). Engagé sur la voie du développement durable, Atenor applique une approche innovante à des projets mixtes (bureau, logement, commerce, équipement) qui s'inscrivent dans l'indispensable résilience urbaine. Chaque projet bénéficie, dès sa conception, de l'expertise du département Recherche et Développement de l'entreprise, Archilab. Avec une présence internationale et un portefeuille diversifié, Atenor transforme les bâtiments obsolètes et les friches industrielles en espaces dynamiques, à travers un cycle complet de création de valeur.

Pour en savoir plus sur Atenor et ses projets, visitez notre site web www.atenor.eu.

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse est uniquement fourni à titre d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Ce communiqué de presse est fourni "en l'état" sans aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit. Bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour assurer la véracité du contenu, Atenor ne garantit pas son exactitude ou son exhaustivité. Atenor ne sera pas tenue responsable de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation, de la confiance ou de l'action basée sur les informations fournies. Aucune information contenue ou mentionnée dans cette publication ne peut être considérée comme créant un droit ou une obligation. Tous les droits de propriété et intérêts liés à cette publication appartiendront à Atenor.

Ce communiqué ne vaut que pour la date de sa publication. Atenor fait référence à Atenor SA et à ses filiales.

En raison de l'emplacement du siège social d'Atenor, la langue officielle des documents d'entreprise est le français. Par conséquent, les versions néerlandaise et anglaise sont considérées comme des traductions libres.

© 2025, Atenor SA - Tous droits réservés.